

De heer Dhondt. - Mijnheer de burgemeester, ik wil nog kort reageren op het antwoord van mevrouw de schepen. Ze zei dat er nog geen concrete nieuwe campagnes zijn gelanceerd tot 2013. Ik denk dat het belangrijk is dat er, als er daarover nagedacht wordt, rekening wordt gehouden met het specifieke karakter van elke wijk. Ik ben ervan overtuigd dat er daar nog een marge is. Elke wijk heeft zijn specifieke problemen en als mevrouw de schepen zegt dat er nog campagnes zullen worden georganiseerd, zou daar rekening mee moeten worden gehouden. De schepen heeft een overzicht gegeven van wat in de voorbije jaren al gebeurd is en we stemmen nu over het nieuwe taksreglement, maar we zouden nog een stap verder kunnen gaan als we een antwoord zouden kunnen geven op de specifieke problemen van elke wijk.

Dossiers de M. Pêchevin Close

- Accord de la section.

M. le Bourgmestre. - La parole est à M. Maingain.

M. Maingain. - Comme annoncé lors du débat budgétaire, je regrette que dans la situation actuelle, vu l'équilibre délicat des finances de la Ville, le contribuable ait à supporter une charge supplémentaire de 100.000 € par an liée à l'augmentation des rémunérations des chefs de cabinet, dont je ne remets nullement en cause la qualité du travail. Nous voterons donc contre ce point.

M. le Bourgmestre. - La parole est à M. Ceux.

M. Ceux. - Je souhaiterais intervenir sur les points 9, 11 et 15.

Le Collège alliant socialistes et libéraux a décidé d'augmenter les salaires des membres des cabinets, d'accorder davantage de jours de congé aux fonctionnaires et de faire payer cela par la suppression de l'aide au raccordement aux égouts pour les particuliers qui viennent s'établir à Bruxelles.

En cette période où chacun se serre la ceinture, il me semble inacceptable d'augmenter les rémunérations de certains, d'autant que cette hausse profite à ceux qui bénéficient déjà de salaires élevés, tels que le directeur et les chefs de cabinet. Je précise que leur compétence et leurs qualités humaines ne sont pas en cause. Les économies de fonctionnement prévues ont fondu comme neige au soleil. Les différences de salaires entre le directeur et les chefs de cabinet, d'une part, et les personnels de niveaux B ou C sont inacceptables.

En termes de jours de congé supplémentaires, également, ce sont les hauts salaires qui sont privilégiés. Connaissez-vous beaucoup d'ouvriers de la voirie ou des espaces verts qui travaillent encore à 64 ans ? Non, parce que le travail les a usés et qu'ils sont partis depuis longtemps. Cette différence de traitement est inadmissible.

Et pour payer cela, le Collège supprime les aides accordées aux particuliers pour le raccordement aux égouts de la Ville.

M. le Bourgmestre. - La parole est à M. Close.

M. Close, échevin. - Il ne s'agit pas d'une augmentation, mais d'un changement de barème. Nous nous sommes inspirés d'autres grandes villes, comme Gand, Anvers, Liège ou Charleroi. Pour attirer des personnes compétentes, nous avons donc revu les barèmes. Je souhaiterais que l'écart se réduise entre les fonctionnaires communaux et les fonctionnaires régionaux. Les personnels des cabinets sont des collaborateurs extrêmement dévoués et compétents qui ne comptent pas leurs heures. Comparaison faite, nous sommes parfois en deçà des barèmes appliqués dans des villes considérées comme bien gérées.

S'agissant des congés, la suppression du départ à 55 ans a été compensée par un aménagement de fin de carrière. Précisons que, parallèlement, nous avons limité à 4 les jours de congé pour convenance personnelle. Au total, ces mesures seront positives pour les finances de la Ville.

J'en viens au raccordement aux égouts. La Ville était la dernière commune bruxelloise à le financer pour les particuliers. Mais nous devons être cohérents : nous avons intégré Vivaqua et Hydrobru et il faut que toutes les communes adoptent les mêmes règles en termes d'eau et d'égouttage. Selon nous, l'impact financier pour les propriétaires de nouveaux logements sera limité. Rien n'empêche Vivaqua et Hydrobru de revoir la tarification de l'égouttage et de l'eau. Les dépenses liées à l'égouttage (entre 700.000 et 800.000 € par an) ne doivent pas être supportées par la Ville seule.

De heer Van den Driessche. - Mijnheer de burgemeester, ik heb een opmerking over de punten 9 en 11 betreffende het personeel. Een goed humanresourcesmanagement heeft nood aan een systematiek in plaats van aan een soort loodgieterij, maar ik heb de indruk dat het laatste hier wel het geval is.

Het gaat uiteraard niet om de positie en de kwaliteit van de betrokkenen, maar wel om het feit dat veranderingen in human resources op een systematische manier moeten gebeuren. Zoals ik ook verklaard heb bij de bespreking van de begroting, moet men om te beginnen het hele humanresourcesbeleid eens deftig doornemen, inclusief de organisatie, de vergoedingen en allerlei voordelen die de mensen hebben. Hier wordt een zeer punctuele verandering doorgevoerd maar ik zie daar geen totaalvisie of strategie achter. Ik vind dat dus geen goede zaak.

M. le Bourgmestre. - La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. - Les frais de cabinet continuent d'augmenter, alors que le soutien logistique minimal que nous avons demandé pour les Conseillers communaux n'a pas été satisfait.

Le Collège applique des mesures d'économie de manière sélective, dans certains secteurs et pas dans d'autres. Or ils devraient tous être visés. En outre, je ne comprends pas la justification qui consiste à vouloir s'aligner sur les autres communes.

Comment le règlement relatif à l'égouttage sera-t-il appliqué aux citoyens dont le logement n'est pas encore raccordé aux égouts, dont les revenus sont faibles et qui demandent depuis des années un tel raccordement ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Close.

M. Close, échevin.- J'ai noté la demande de Mme Nagy relative au personnel pour les groupes politiques du Conseil communal.

S'agissant du point 15, je n'ai pas dit que la Ville souhaitait s'aligner sur toutes les communes, mais nous avons adhéré à une série de services de Vivaqua et d'Hydrobru. Or la participation à une intercommunale entraîne *de facto* l'adoption de règlements adaptés, cohérents avec le fonctionnement de cette structure. Cela n'empêche en rien l'autonomie communale.

S'agissant des logements non encore raccordés, pourquoi ne l'ont-ils pas été lorsque cette intervention était gratuite ?

M. Maingain.- Lors du premier Conseil communal de cette législature, j'étais intervenu sur ce point : des citoyens qui avaient introduit une demande avant l'entrée en vigueur de l'abrogation du règlement n'ont pas vu leur requête satisfaite. Ces cas sont peu nombreux, mais il serait bon que la Ville les réétudie et aide les citoyens concernés. Ce serait une sage décision.

M. Close, échevin.- J'ignorais l'existence de tels cas. Je m'engage à les examiner et à vous donner une réponse concrète.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Ampe

- Accord de la section.